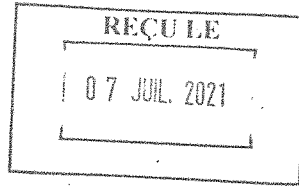




**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté



Affaire suivie par : Muriel Davenel
Bureau des procédures
environnementales et foncières

Laval, le - 2 JUIL. 2021

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Le préfet de la Mayenne,

certifie que la communauté de communes du Pays de Craon sise 1 rue de Buchenberg, à Craon (53400), a déposé le 23 juin 2021, un dossier d'enregistrement à la préfecture de la Mayenne,

en vue de la restructuration de la déchetterie située au lieu-dit Les Carteries sur la commune de Craon (53400).

Ce dossier fera l'objet d'une consultation du public sur la commune de Craon, conformément aux articles R 512-46-12 et suivants du code de l'environnement.

Cet accusé de réception ne présume pas de la complétude du dossier.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté,


Eric GERVAIS

Ce récépissé de dépôt ne vaut ni déclaration, ni enregistrement, ni autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ni permis de construire, et ne préjuge pas de la complétude du dossier.

L'article R. 512-46-15 du code de l'environnement, prévoit que l'exploitant procède, dès le dépôt de sa demande et jusqu'à la fin de la consultation, à l'affichage sur le site prévu pour l'installation, d'un avis dont le contenu et la forme sont définis par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 avril 2012.

Lors de la consultation du public, l'exploitant complètera la ou les pancartes selon les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 16 avril 2012 précité.

Copies transmises pour information à :

- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – UIDAM
- M. le maire de Craon
- M. le président de la communauté de communes du Pays de Craon – service urbanisme
- Mme la directrice départementale des territoires
- Mme la sous-préfète de Mayenne

Tél : 02 43 01 51 44

Mél : muriel.davenel@mayenne.gouv.fr

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Standard : 02 43 01 50 00

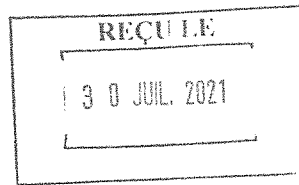
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté



Affaire suivie par : Aline Colas
Bureau des procédures
environnementales et foncières

Laval, le **19 JUIL. 2021**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Le préfet de la Mayenne,

certifie que la communauté de communes du Pays de Craon sise 1 rue de Buchenberg, à Craon (53400),

a déposé le 15 juillet 2021 un complément (annexe 5 rectifiée « plan à l'échelle 1/2500^e et environnement du site ») annulant et remplaçant l'annexe 5 présente en page 78 du dossier d'enregistrement déposé le 23 juin 2021, à la préfecture de la Mayenne,

en vue de la restructuration de la déchetterie située au lieu-dit Les Carteries sur la commune de Craon (53400).

Ce dossier fera l'objet d'une consultation du public sur la commune de Craon, conformément aux articles R 512-46-12 et suivants du code de l'environnement.

Cet accusé de réception ne présume pas de la complétude du dossier.

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau,


Laure MARTINEAU

Ce récépissé de dépôt ne vaut ni déclaration, ni enregistrement, ni autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ni permis de construire, et ne préjuge pas de la complétude du dossier.

L'article R. 512-46-15 du code de l'environnement, prévoit que l'exploitant procède, dès le dépôt de sa demande et jusqu'à la fin de la consultation, à l'affichage sur le site prévu pour l'installation, d'un avis dont le contenu et la forme sont définis par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 avril 2012.

Lors de la consultation du public, l'exploitant complètera la ou les pancartes selon les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 16 avril 2012 précité.

Copies transmises pour information à :

- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – UIDAM
- M. le maire de Craon
- M. le président de la communauté de communes du Pays de Craon – service urbanisme
- Mme la directrice départementale des territoires
- Mme la sous-préfète de Mayenne

Tél : 02 43 01 51 48

Mél : aline.colas@mayenne.gouv.fr

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Standard : 02 43 01 50 00

www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr